

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 25 FÉVRIER 2026

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**GRUPPAMENTU DI CUMANDE TRA A CULLETIVITÀ DI
CORSICA È U SERVIZIU D'INCENDIU È DI SUCCORSU DI
U CISMONTU PER L'AFFITTU DI UN ELICOTTERU PER U
SUSTEGNU UPERAZIUNALE È U TRASPORTU DI
PERSUNALI È DI MATERIALI**

**GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE ET LE SERVICE D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU CISMONTU POUR LA LOCATION
D'UN HÉLICOPTÈRE POUR LE SOUTIEN OPÉRATIONNEL
AINSI QUE POUR L'ACHEMINEMENT DE PERSONNELS
ET MATÉRIELS**

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le présent rapport a pour objet d'habiliter le Président du Conseil exécutif de Corse à signer :

- la convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Collectivité de Corse et le Service d'Incendie et de Secours du Cismonte (SIS 2B) ;
- l'ensemble des documents liés à la procédure d'accord-cadre qui en découlera.

Cette initiative, fruit d'une volonté conjointe, vise à optimiser la gestion des dépenses publiques, à sécuriser les procédures sur le plan juridique et à rationaliser les achats dans un contexte d'enjeux territoriaux déterminants.

I. Contexte et fondements du groupement de commandes

Face à l'intensification des risques liés au dérèglement climatique, à l'augmentation du combustible forestier et à l'extension des périodes à risque incendie sur l'ensemble de l'année, il apparaît indispensable de renforcer les capacités d'intervention et d'anticipation sur le territoire insulaire.

La création d'un groupement de commandes permettra :

- d'assurer une mutualisation des moyens ;
- de garantir une cohérence opérationnelle ;
- d'optimiser les coûts par un achat groupé ;
- de renforcer l'autonomie et la réactivité de la réponse territoriale.

Le marché aura pour finalité la location d'un hélicoptère destiné à assurer :

- le soutien opérationnel du SIS du Cismonte ;
- le transport de personnels et de matériels au profit de la Collectivité de Corse.

II. Besoins du SIS de la Haute-Corse

Dans le cadre de la protection du patrimoine forestier, le SIS 2B souhaite disposer d'un hélicoptère bombardier d'eau (HBE) avec équipage.

Cet appareil interviendra :

- en lutte contre les feux d'espaces naturels ;

- en formation et entraînement ;
- pour des missions complémentaires : mise en sécurité de personnes, transport de personnels et matériels, reconnaissance, coordination, surveillance, levage, remplissage de bacs, transmission de données.

III. Besoins de la Collectivité de Corse

La fiche action n°10 du Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC) pour la période 2024-2029, intitulée « Réaliser des chantiers de réouverture du milieu », prévoit expressément le recours à un vecteur aérien.

Ces chantiers ont pour objectifs de réduire le risque incendie sur des superficies maîtrisées par les communes forestières, permettre l'installation d'activité agro-sylvo-pastorales, protéger les zones remarquables et améliorer les milieux au profit de la biodiversité.

Les missions porteront sur l'ensemble de la Corse notamment sur :

- le transport de matériels et personnels pour brûlages dirigés et la réalisation de travaux dans les milieux naturels inaccessibles par voies carrossables ;
- des missions ponctuelles de reconnaissance, de soutien opérationnel au profit des Services d'incendie.

IV. Intérêt stratégique

Le recours à ce vecteur aérien constitue :

- un outil indispensable pour traiter les zones inaccessibles ;
- un levier majeur de lutte et de prévention incendie ;
- un appui potentiel lors de crises majeures.

Il permettra également :

- d'améliorer la coordination opérationnelle ;
- de renforcer la capacité d'anticipation face aux événements climatiques ;
- d'envisager une coopération transfrontalière avec la Sardaigne dans le cadre de dispositifs d'assistance mutuelle et de programmes européens de protection civile.

V. Modalités du groupement

Ce groupement de commande s'inscrit dans le strict respect des dispositions du Code de la commande publique et fait l'objet d'une convention, dont les modalités de fonctionnement sont précisées dans le document joint.

La Collectivité de Corse assure la coordination du groupement et l'animation avec l'appui technique du SIS du Cismonte.

La présidence de la commission d'appel d'offres sera assurée par le représentant du

membre coordonnateur.

Il est ainsi proposé à l'Assemblée de Corse :

- d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes ;
- d'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à signer :
 - ladite convention ;
 - l'ensemble des documents relatifs à la procédure d'accord-cadre qui en découlera.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.